



Bastia

CITÀ DI CULTURA



Bugettu primaticciu di u 2023

—

Budget primitif 2023

**CUNSIGLIU
MUNICIPALE**
GHJOVI U
13 APRILE DI
U 2023

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	1
PREAMBULE	3
CADRE BUDGETAIRE ET COMPTABLE	5
STRATEGIE FINANCIERE ET EQUILIBRE DES BUDGETS DE LA VILLE DE BASTIA	8
BUDGET PRINCIPAL	9
LA REGIE AUTONOME DES PARCS ET STATIONNEMENTS	19
LA REGIE DU VIEUX PORT	21
LE CREMATORIUM	23

PREAMBULE

Construit dans le respect des objectifs présentés lors du Débat d'Orientations Budgétaires au conseil municipal du 23 mars 2023, le Budget Primitif constitue la première étape de la vie budgétaire de la collectivité.

Il sera complété par le vote du Budget Supplémentaire qui reprend les résultats et restes à réaliser de l'exercice précédent.

Pour rappel, les orientations pour 2023 s'inscrivent dans la continuité du projet politique de développement global pour Bastia et s'axent autour :

- D'une politique d'investissement volontariste pour doter Bastia des infrastructures dont elle a besoin,
- Du renforcement des politiques culturelles, patrimoniales, linguistiques et éducatives de la Ville,
- De la mise en œuvre d'une politique sociale ambitieuse répondant aux besoins croissants des habitants,
- De l'accompagnement et de l'accélération de la transition écologique à Bastia,
- D'une action forte ciblée sur les quartiers prioritaires de la Ville,
- De l'amélioration du cadre de vie des Bastiais et de l'attractivité économique de la Ville.

Le présent rapport de présentation du Budget Primitif qui est proposé au vote, s'articule autour de quatre parties :

- La première partie du rapport est consacrée au rappel du cadre budgétaire et comptable du vote du Budget Primitif,
- La seconde partie porte sur la stratégie financière et les équilibres globaux des budgets de la ville,
- La troisième se concentrera sur le Budget principal,
- Enfin, la quatrième partie du rapport expose de façon synthétique les montants des recettes prévues et des dépenses autorisées inscrits sur chacun des trois budgets annexes.

Le rapport d'orientation budgétaire (ROB) ayant présenté de manière détaillée les masses budgétaires pour l'exercice 2023, le présent rapport se bornera à la présentation d'éléments comptables et évitera les redondances avec le ROB.

Il est à préciser que certaines masses ont pu évoluer à la marge en fonction des derniers éléments connus.

Les équilibres financiers présentés au niveau du ROB sont néanmoins préservés.

CADRE BUDGETAIRE ET COMPTABLE

En adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57, la ville de Bastia s'est dotée depuis le 1^{er} janvier 2023 d'un règlement budgétaire et financier.

Ce document vise à préciser les principales règles de gestion financière qui résultent notamment du Code Général des Collectivités territoriales et des instructions comptables qui s'y appliquent.

La présente partie tient à en rappeler brièvement les principes qui régissent le vote du Budget Primitif et à préciser le cadre budgétaire et comptable des différents budgets de la Ville.

6 Le cadre comptable

La comptabilité publique suit les principes posés par le plan comptable général applicable au secteur privé : comptabilité en droits constatés, en partie double (correspondance entre les ressources et leurs emplois). Pour les dépenses comme pour les recettes, elle distingue les opérations de fonctionnement (produits et charges) de l'organisme de ses opérations d'investissement (opérations sur le patrimoine).

Différentes comptabilités sont applicables au secteur public local selon le type de collectivités (communes, départements, régions) et selon la nature de l'activité exercée (service public administratif ou service public à caractère industriel et commercial).

Pour ce qui concerne la ville de Bastia, les opérations financières sont retracées au sein de quatre budgets :

- Un budget principal (instruction comptable M57 depuis le 1er janvier 2023),
- Trois budgets annexes soumis à l'instruction comptable M4 pour la Délégation de Service Publique du Crématorium, la Régie du Vieux Port ainsi que la régie autonome des Parcs et Stationnement (régie dotée de la seule autonomie financière).

Ces budgets annexes sont assujettis à la TVA. En conséquence, contrairement au budget principal, les montants des recettes prévues et des dépenses autorisées sont inscrits en hors taxe. Les budgets du Vieux Port et des parcs de stationnement sont, en outre, assujettis à l'impôt sur les sociétés.

Les opérations financières du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et de la Caisse Des Ecoles (CDE), établissements publics de la Ville dotés de la personnalité juridique, sont présentées à travers des budgets autonomes et ne sont donc pas rattachées aux budgets de la Ville. Ils ne sont donc pas présentés dans le cadre du présent rapport.

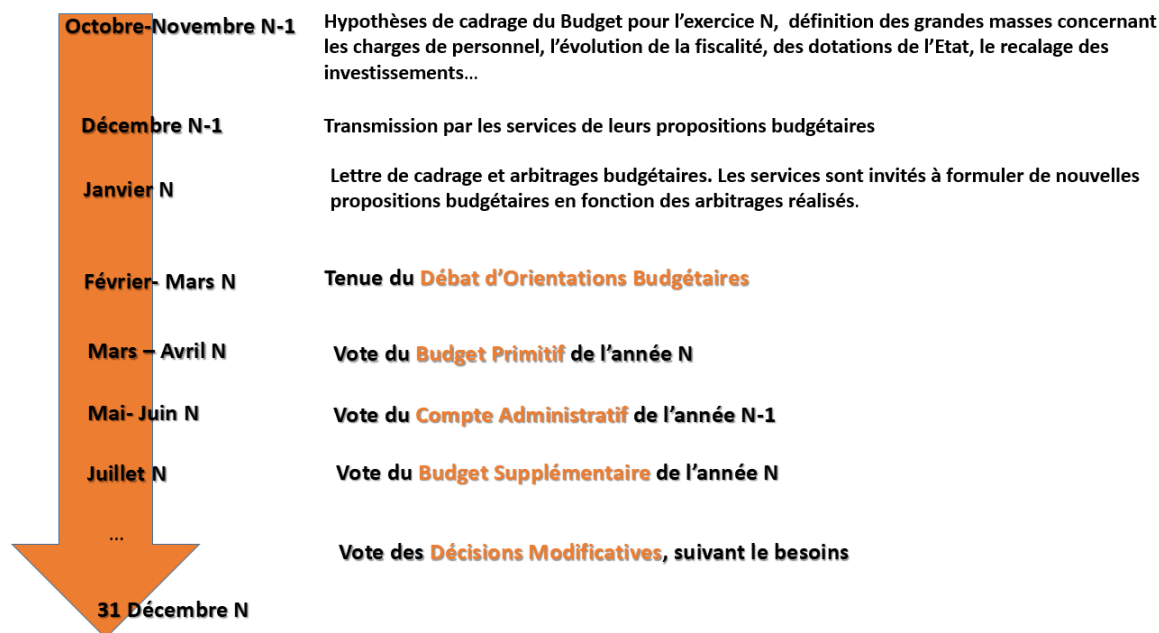
6 Le cycle budgétaire à la ville de Bastia

Le budget est l'acte par lequel l'assemblée délibérante prévoit et autorise les dépenses et les recettes d'un exercice.

Il s'exécute selon un calendrier encadré par des échéances légales et se compose de différents documents budgétaires matérialisant les différentes étapes du cycle budgétaire.

Le cycle budgétaire commence par le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) et se termine par l'adoption du Compte Administratif qui est soumis au vote en N+1.

Le cycle budgétaire de la ville de Bastia s'organise comme suit :



Ce calendrier est indicatif. Il peut être modifié en raison d'évènements divers.

Le budget primitif de la Ville de Bastia, première étape budgétaire suivant le DOB, reprend les orientations pour l'année en cours, avant la reprise des résultats de l'exercice précédent.

Le budget (Budget Primitif et Budget supplémentaire) est donc l'extraction annuelle d'un cadre pluriannuel, défini dans le ROB.

6 Modalités de vote et contenu du Budget Primitif

Le budget est prévu pour la durée d'un exercice qui commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

L'assemblée délibère sur un vote du budget par nature, avec présentation fonctionnelle. Le budget est voté à la majorité simple. L'unité de vote du budget est le chapitre.

Le budget comporte deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement, chacune devant être équilibrée en dépenses et recettes.

Il est présenté par chapitres et articles conformément à l'instruction comptable en vigueur à la date du vote, avec la possibilité d'ouvrir des opérations d'équipement pour les opérations d'investissement, les opérations constituant des chapitres.

Il doit être voté en équilibre réel. Les ressources propres définitives doivent impérativement couvrir le remboursement de la dette. La collectivité ne peut recourir à l'emprunt pour financer ses dépenses de fonctionnement.

En dépenses, les crédits votés sont limitatifs, les engagements ne peuvent pas être créés et validés sans crédits votés préalablement. En recettes, les prévisions sont évaluatives. Les recettes réalisées peuvent par conséquent être supérieures aux prévisions.

Les prévisions budgétaires doivent être sincères. Les dépenses obligatoires doivent être prévues, les risques provisionnés.

Le budget fait l'objet d'un rapport de présentation qui précise le détail de chaque poste.

Il est accompagné d'une maquette budgétaire qui est éditée au moyen d'une application financière en concordance avec les prescriptions de la Direction Générale des Collectivités Locales. Cette maquette est assortie d'un certain nombre d'annexes réglementaires.

A l'occasion de son vote, l'exécutif propose également au vote les autorisations de programme et d'engagement et de crédits de paiement dans le cadre d'une délibération distincte.

Après la transmission de la délibération du vote du Budget primitif au contrôle de légalité, la note de présentation ainsi que le rapport adressé aux membres de l'assemblée délibérante sont mis en ligne sur le site de la commune.

STRATEGIE FINANCIERE ET EQUILIBRE DES BUDGETS DE LA VILLE DE BASTIA

Pour garantir les objectifs qu'elle s'est fixée dans le cadre des orientations politiques retenues, la ville de Bastia table sur une stratégie qui tend à :

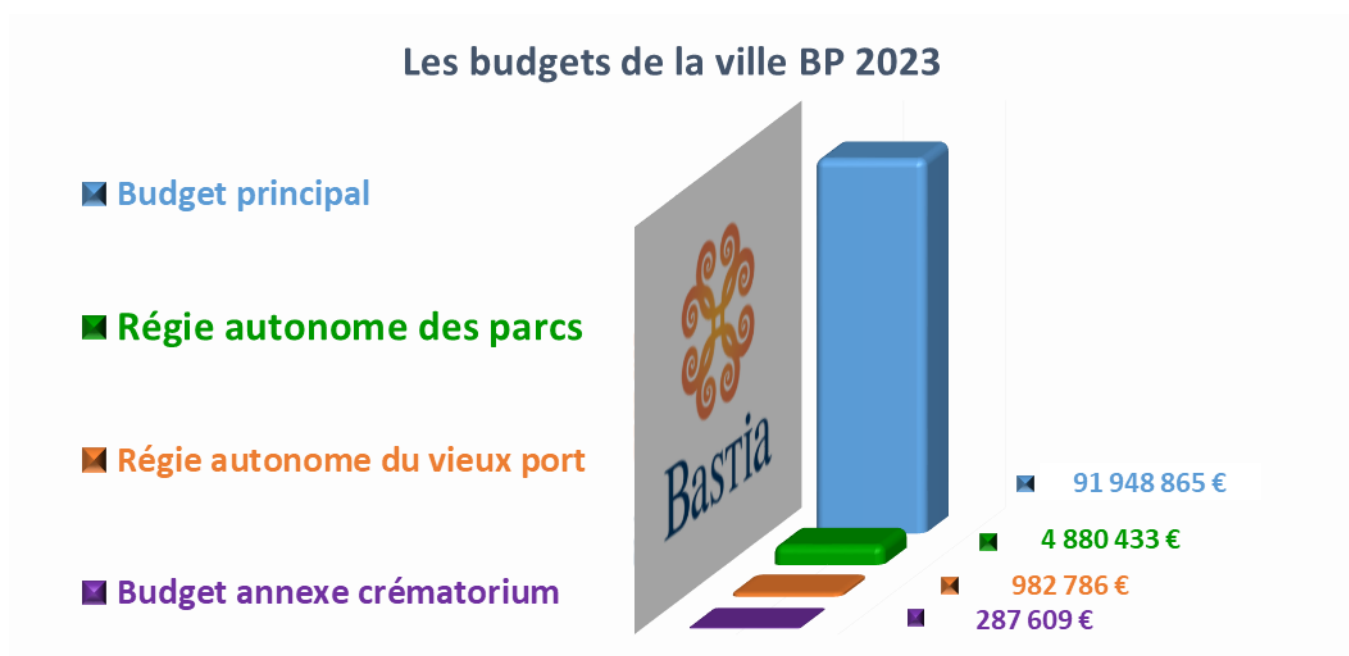
- Pratiquer une fiscalité neutre et équitable en décidant de ne pas augmenter les taux d'imposition, tout en tenant compte du besoin de financement des services publics et ce, dans un contexte de repli des ressources externes,
- Maintenir un niveau d'épargne compatible avec l'effort d'investissement afin de ne pas dégrader les finances de la ville,
- Préserver les marges de manœuvres financières de la ville en contrôlant l'encours de la dette sous des seuils de solvabilité adéquats,
- Poursuivre une politique d'investissement ambitieuse et responsable conformément au Plan Pluriannuel d'Investissement,
- Accompagner cette politique par un effort de gestion constant sur les dépenses de fonctionnement, notamment ses charges de personnel.

Ces choix de gestion sont déclinés dans ce rapport de manière globale puis par budget.

6 EQUILIBRES DES BUDGETS DE LA VILLE

Le projet de Budget Primitif 2023 est constitué du Budget Principal et des budgets annexes de la régie autonome des parcs et stationnement, de la régie du Vieux Port et du Crématorium.

Au total, ces quatre budgets s'équilibrent en dépenses et recettes à **98 099 693 €**.



Le budget principal constitue l'essentiel des réalisations avec 93,7%, suivi par le budget de la régie des parcs 5%. Les deux autres budgets représentent une part marginale. Les dépenses d'investissement représentent 35% des réalisations.

BUDGET PRINCIPAL

6 EQUILIBRES FONDAMENTAUX DU BUDGET PRINCIPAL

En 2023, le budget primitif du Budget Principal s'élève à 91 948 865 € contre 91 194 000 € en 2022.

Il enregistre une progression de 1% par rapport au Budget Primitif 2022. L'évolution des différents postes de dépenses et recettes est fortement liée au contexte inflationniste.

La section de fonctionnement est particulièrement concernée avec une progression de 5%.

- **La section de fonctionnement**

La section de fonctionnement s'équilibre à 59 523 240 € contre 56 436 000 € au budget primitif 2022.

Les dépenses réelles représentent 53,69 M€ contre 51,30 M€ en 2022.

Les opérations d'ordre s'élèvent à 5,83 M€ contre 5,11 M€ en 2022.

Les **recettes réelles de fonctionnement** s'établissent à 58,88 M€ soit 7% de plus qu'au budget primitif 2022.

La valorisation des bases fiscales des locaux d'habitation indexées sur un taux d'inflation de 7,1% expliquent en grande partie l'évolution à la hausse des recettes de fonctionnement.

Le passage en nomenclature M57 a introduit une subdivision au chapitre 73 « impôts et taxes », pour distinguer la fiscalité directe (Chap.731) de la fiscalité indirecte (Chap.73).

Certaines recettes exceptionnelles telles que les indemnités de sinistres sous nomenclature M14 sont dorénavant imputées au chapitre 75, expliquant la progression annuelle de 49% du chapitre.

Les opérations d'ordre s'élèvent à 600 K€ et concernent les travaux en régie.

Ci-dessous le détail des recettes de fonctionnement par chapitre :

Chapitre -Libellé	BP 2022	BP 2023	DIFF	EVO %
013- Atténuations de charges	50 000,00	25 000,00	-25 000,00	-50%
70- Produits des domaines	2 870 000,00	3 391 000,00	521 000,00	18%
73- Taxes et impôts(hors 731)	30 044 000,00	3 404 000,00	-26 640 000,00	-89%
731- Fiscalité locale		28 873 544,00	28 873 544,00	
74- Dotations, divers	21 716 000,00	22 486 696,00	770 696,00	4%
75- Autres produits de gestion	470 000,00	700 000,00	230 000,00	49%
Total Recettes de gestion courante	55 150 000,00	58 880 240,00	3 730 240,00	7%
76- Produits financiers	12 000,00	10 000,00	-2 000,00	-17%
77 - Produits exceptionnels	674 000,00	0,00	-674 000,00	-100%
78- Reprises		33 000,00	33 000,00	
Total Recettes réelles de fonctionnement	55 836 000,00	58 923 240,00	3 087 240,00	6%
042- Opération d'ordre de transfert entre sections	600 000,00	600 000,00	0,00	0%
Total Recettes d'ordre de fonctionnement	600 000,00	600 000,00	0,00	0%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	56 436 000,00	59 523 240,00	3 087 240,00	5%

S'agissant des **dépenses de fonctionnement**, les dépenses de gestion courante comptabilisent 51,68 M€, en progression de 4% par rapport au budget primitif 2022.

Le chapitre 011 est en progression de 6 points avec 12,05 M€.

Les charges de personnel sont contenues à 34,55 M€ avec une augmentation maîtrisée du chapitre de 4% lequel est pour rappel impacté essentiellement par l'augmentation du point d'indice survenue en juillet dernier. Notons que cette augmentation n'était pas prévue au moment du budget primitif 2022.

Le chapitre 65 alloué notamment aux subventions au secteur associatif est porté à 5,09 M€ contre 5,06 M€ en 2022.

La progression de ce chapitre résulte de changements d'imputations comptables inhérents à la nomenclature M57.

Du fait de la remontée des taux d'intérêts et du Livret A, la charge de la dette progresse de 19%, pour atteindre 1,12 M€.

Le chapitre 67 constitue une réserve budgétaire de 416 K€.

On compte en outre, en 2023 la constitution de provisions pour contentieux pour un montant de 470 K€ au chapitre 68.

Les dépenses d'ordre s'élèvent à 5,83 M€ dont 1,10 M€ pour le virement à la section d'investissement, 4,47 M€ de dotations d'amortissement et 0,26 M€ d'écritures d'étalement de charges.

Du fait de la remise à plat de l'actif de la ville réalisé en 2022, (induisant un rattrapage sur sa dotation d'amortissement) et du nouveau mode d'amortissement des biens au prorata temporis induit par la nomenclature M57, la dotation aux amortissements est en forte progression.

Chapitre - Libellé	BP 2022	BP 2023	DIFF	EVO %
011- Charges à caractère général	11 337 000,00	12 050 000,00	713 000,00	6%
012- Charges de personnel	33 226 000,00	34 545 000,00	1 319 000,00	4%
65- Autres charges de gestion	5 060 000,00	5 087 000,00	27 000,00	1%
Total Dépenses de gestion courante	49 623 000,00	51 682 000,00	2 059 000,00	4%
66- Intérêts emprunts	941 997,56	1 123 675,06	181 677,50	19%
67- Charges exceptionnelles	764 000,00	416 000,00	-348 000,00	-46%
68 - Dotations Provisions Semi-budgétaires		470 000,00	470 000,00	
Total Dépenses réelles de fonctionnement	51 328 997,56	53 691 675,06	2 362 677,50	5%
023- Virement à la section d'investissement	2 451 002,44	1 098 909,94	-1 352 092,50	-55%
042- Opération d'ordre de transfert entre sections	2 656 000,00	4 732 655,00	2 076 655,00	78%
Total Dépenses d'ordre de fonctionnement	5 107 002,44	5 831 564,94	724 562,50	14%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	56 436 000,00	59 523 240,00	3 087 240,00	5%

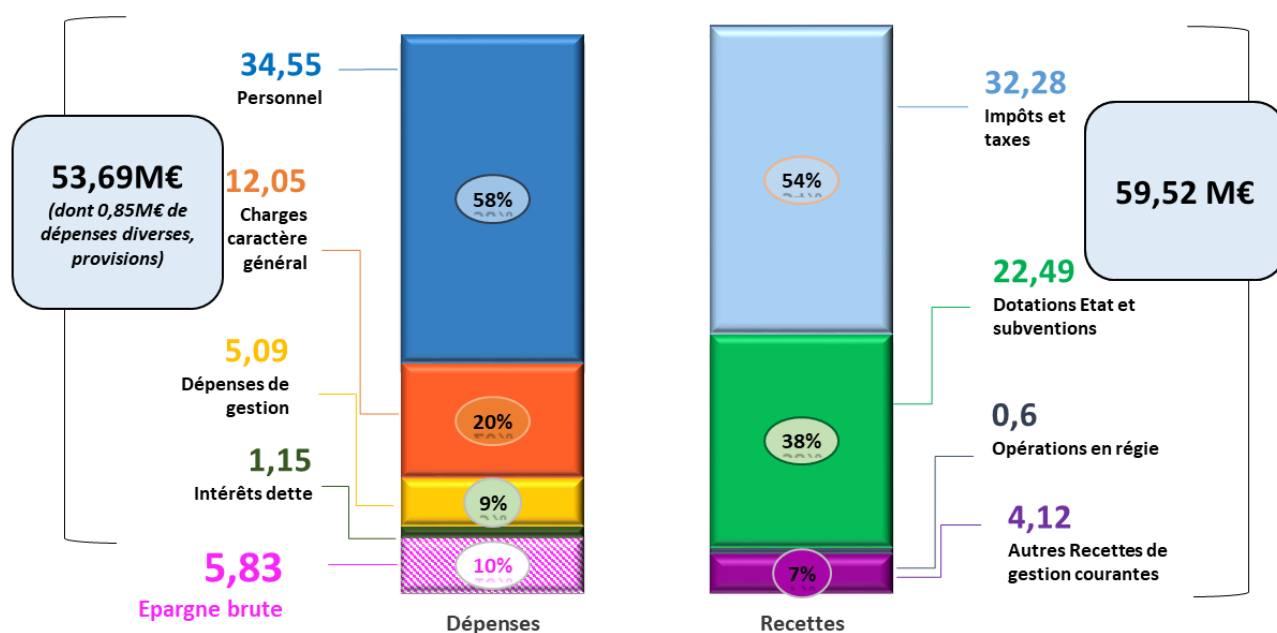
Des économies en progression

L'épargne de gestion prévisionnelle s'établit à hauteur de 7,20 M€ soit une progression de 30% par rapport à celle du budget primitif 2022 qui s'élevait à 5,53 M€.

L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de cette section.

Cet indicateur représente le flux dégagé sur le fonctionnement pour financer les dépenses d'investissement de la collectivité. Il s'élève à 5,23 M€ soit presque 14% d'augmentation par rapport à son niveau prévisionnel de 2022 qui s'établissait pour rappel à 4,60 M€.

Fonctionnement 59,52 M€



• La section d'Investissement

Concernant la section d'investissement, les 32,45 M€ de dépenses comprennent :

- 3,24 M€ consacrés au remboursement du capital de la dette (en baisse de 2%),
- 26,38 M€ de dépenses d'équipement,
- 1,35 M€ d'opérations pour le compte de tiers dont 1,30 M€ pour les mandats de gestion passés avec la Communauté d'Agglomération de Bastia (recalibrage des ruisseaux du Lupino, du Bertrand et de la gestion des eaux pluviales urbaines) et 50 K€ au titre de différents périls.

Il est à souligner que les dépenses d'équipement proposées au stade du Budget Primitif sont stables par rapport à celles inscrites au Budget primitif 2022 avec 26,38 M€.

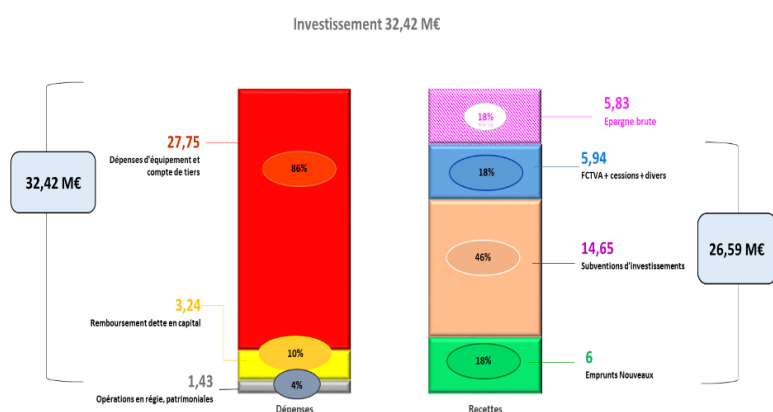
Des crédits sont également prévus au chapitre 10 et 13 afin de pouvoir procéder à des potentiels remboursements de trop perçus de taxe d'aménagement et de subventions.

Outre le pendant en dépenses d'investissement des travaux en régie (600 K€), le budget primitif 2023 prévoit 830 K€ de crédits pour réaliser des opérations patrimoniales sur l'inventaire de la ville (intégration de biens sans maître, intégration des frais d'études et insertions, etc.)

Chapitre -Libellé	BP 2022	BP 2023	DIFF	EVO%
20- Immobilisations incorporelles	493 500,00	963 230,00	469 730,00	95%
204- Subventions d'équipement versées	1 225 000,00	666 000,00	-559 000,00	-46%
21- Immobilisations corporelles	9 603 000,00	7 868 691,00	-1 734 309,00	-18%
23- Immobilisations en cours	14 928 708,25	16 879 709,49	1 951 001,24	13%
Total Dépenses d'équipement	26 250 208,25	26 377 630,49	127 422,24	0%
10- Dotations, fonds divers, réserves	50 000,00	15 000,00	-35 000,00	-70%
13- Subventions d'investissement	10 000,00	10 000,00	0,00	0%
16- Emprunts et dettes assimilées	3 305 741,60	3 241 884,12	-63 857,48	-2%
27- Autres immobilisations financières	1 440 000,00	0,00	-1 440 000,00	-100%
45- opérations pour le compte de tiers	1 162 050,15	1 351 110,51	189 060,36	16%
Total Dépenses réelles d'investissement	32 218 000,00	30 995 625,12	-1 222 374,88	-4%
040- Operation ordre transfert sections	600 000,00	600 000,00	0,00	0%
041- Opérations patrimoniales	1 940 000,00	830 000,00	-1 110 000,00	-57%
Total Dépenses d'ordre d'investissement	2 540 000,00	1 430 000,00	-1 110 000,00	-44%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	34 758 000,00	32 425 625,12	- 2 332 374,88	-7%

En sus de l'épargne brute de 5,83 M€, le financement de la section d'investissement s'opère à partir de 14,65 M€ de subventions, de 2,47 M€ de dotations et fonds divers, de 1,35 M€ d'opérations pour le compte de tiers ainsi que 1,32 M€ de produits de cessions.

L'équilibre global de la section d'investissement est assuré par un recours à l'emprunt de 6 M€.



Ci-dessous le détail des recettes d'investissement par chapitre :

Chapitre -Libellé	BP 2022	BP 2023	DIFF	EVO%
13- Subventions d'investissement	15 309 110,42	14 653 949,67	-655 160,75	-4%
16- Emprunts et dettes assimilées	6 000 000,00	6 000 000,00	0,00	0%
23 - Immobilisations en cours	1 200 000,00	0,00	-1 200 000,00	-100%
Total Recettes d'équipement	22 509 110,42	20 653 949,67	-1 855 160,75	-8%
10- Dotations, fonds divers, réserves	3 300 000,00	2 400 000,00	-900 000,00	-27%
27- Autres immobilisations financières	37 000,00	37 000,00	0,00	0%
024- Produits de cessions	614 000,00	1 322 000,00	708 000,00	115%
45- opérations pour le compte de tiers	1 250 887,14	1 351 110,51	100 223,37	8%
Total Recettes Réelles d'Investissement	27 710 997,56	25 764 060,18	-1 946 937,38	-7%
021- Virement de la Section de fonctionnement	2 451 002,44	1 098 909,94	-1 352 092,50	-55%
040- Opérations d'ordre transfert entre sections	2 656 000,00	4 732 655,00	2 076 655,00	78%
041- Opérations patrimoniales	1 940 000,00	830 000,00	-1 110 000,00	-57%
Total Recettes d'ordre d'investissement	7 047 002,44	6 661 564,94	-385 437,50	-5%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	34 758 000,00	32 425 625,12	- 2 332 374,88	-7%

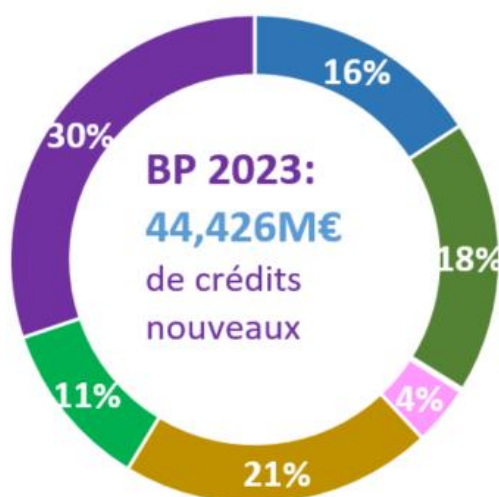
6 Budget Primitif 2023 - Réalisations par politique publique

Les crédits votés au stade du Budget Primitif ne comprennent que les crédits nouveaux.

La reprise des résultats et des restes à réaliser de l'exercice 2022 seront intégrés au Budget Supplémentaire 2023.

Les actions sont présentées par politique publique. Elles s'entendent hors frais de personnel, charges de la dette, provisions, etc.

Le Budget primitif présente **44,43 M€** de crédits nouveaux de dépenses.



AXE	Politique Publique	Montant (M€)
AXE 1	CULTURE /PATRIMOINE/ANIMATION	7 020 944,18
AXE 2	EDUCATION/ JEUNESSE/ PETITE ENFANCE	8 030 200,00
AXE 3	POLITIQUE LINGUISTIQUE	88 500,00
AXE 4	SOCIAL / SANTE	1 746 348,05
AXE 5	POLITIQUE DE LA VILLE / AMENAGEMENT URBAIN	9 181 218,39
AXE 6	TRANSITION ECOLOGIQUE/ ENERGIE/ENVIRONNEMENT	4 957 610,51
AXE 7	PROXIMITE /MOYENS GENERAUX/ BATIMENTS MUNICIPAUX	13 401 556,10

Les dépenses d'investissement représentent **28,92 M€**.

Elles se subdivisent en opérations pluriannuelles, en opérations annuelles nouvelles et en opérations annuelles récurrentes. Ces dernières concourent au bon fonctionnement des services (travaux gros entretiens sur les bâtiments scolaires et communaux, dotations informatique, mobilier, divers, véhicules, etc.)

Ci-dessous le détail des opérations d'investissement et les crédits prévus pour 2023 au stade du Budget Primitif :

1^{er} Poste de dépenses-La politique de la ville et l'aménagement urbain 29%

AXE 5	POLITIQUE DE LA VILLE / AMENAGEMENT URBAIN	8 174 280,44
CASA DI U MARE	Requalification bâtiment affaires maritimes	72 000,00
AMEGARE	Aménagement secteur gare	200 000,00
BATPOSTE	Requalification bâtiment La Poste	18 630,00
BONPASTEUR	Cœur de ville - Bon pasteur	42 067,76
CASABIANCA	Réaménagement caserne de Casabianca	82 200,00
CENTRU	Opération cœur de ville	167 100,00
COLLE	Aménagement Rue du Colle	304 347,05
CORBASUP	Aménagement Corbaja Supruna	1 000 000,00
DEMOLMONTE	Démolition ancien collège de Montesoro	175 000,00
EQUIPUNT	Equipements proximité Puntettu	43 772,61
LIBERAT	Aménagement avenue de la Libération	190 225,85
NPNRU	Nouveau programme de rénovation urbaine	1 767 792,00
OPAH2015	OPAH 2015-2020	500 000,00
PARCARDO	Construction parking de Cardo	
PARFDM	Construction parking front de mer	56 000,00
PRUCA	PNRQAD	100 000,00
RPALAIS	Aménagement carrefour Moro Giafferi	58 000,00
SUBEQUIP	Façades-ascenseur OPAH	100 000,00
VPORT	Aménagement du vieux port	2 317 000,00
QUAI BUS CAB	Réalisation Quai Bus DSP CAB	206 145,17
CARBONITE	PUP CARBONITE	176 000,00
TOTAL OPERATIONS PLURIANNUELLES		7 576 280,44
GUSP	Gestion Urbaine et Sociale de Proximité	25 000,00
PUP DANTAS	PUP DANTAS	60 000,00
DPV21 - CIT	Chemin de Ronde	145 500,00
MIRAMARE	PUP MIRAMARE	150 000,00
MAUREL -	Fort Maurel	74 000,00
DPV22-GAUD	Réhabilitation Locaux Bd Gaudin	30 500,00
COLOMB	PUP COLOMB	73 000,00
ILOTMONTE	ILOT MONTESORO -AMO	40 000,00
TOTAL OPERATIONS ANNUELLES NOUVELLES		598 000,00

2nd Poste de dépenses- Les politiques Educatives/ Jeunesse/Petite Enfance 23%

AXE 2	EDUCATION/ JEUNESSE/ PETITE ENFANCE	6 723 600,00
DEFEND	Restaurant scolaire Defendini	2 280 000,00
ECGAUDIN	Rénovation école Gaudin	3 000 000,00
TOTAL OPERATIONS PLURIANNUELLES		5 280 000,00
SCOLAFRESCA	Amélioration du confort thermique des écoles	1 000 000,00
TOTAL OPERATIONS ANNUELLES NOUVELLES		1 000 000,00
TOTAL OPERATIONS ANNUELLES RECURRENTES		443 600,00

3^{ème} poste de dépenses – Proximité –Moyens généraux- Bâtiments communaux 19%

AXE 7	PROXIMITE /MOYENS GENERAUX/ BATIMENTS MUNICIPAUX	5 455 006,80
ADAP	Agenda d'accessibilité programmée	372 000,00
ONDINA2	Reconstruction cimetière Ondina	150 000,00
CT MUT	Centre technique mutualisé-AMO	54 000,00
TOTAL PLURI PROXIMITE/ MOYENS GENERAUX/ BATIMENTS COMMUNAUTAIRES		576 000,00
CONCESSION -	Construction Dalle pour caveaux cimetière Montesoro	330 000,00
SIG	Amélioration Système d'Information Géographique	20 000,00
IMMOS	Acquisitions biens immobiliers	100 000,00
FNP	Fonds National de prévention des accidents du travail et maladies Pr	70 000,00
TOTAL ANNUS NOUVELLES PROXIMITE / MOYENS GENERAUX / BATIMENTS MUNICIPAUX		520 000,00
TOTAL ANNUS RECURRENTES PROXIMITE/ MOYENS GENERAUX/BATIMENTS MUNICIPAUX		4 359 006,80

4^{ème} poste de dépenses - Transition écologique / Energie /Environnement 17%

AXE 6	TRANSITION ECOLOGIQUE/ ENERGIE/ENVIRONNEMENT	4 957 610,51
BERTRAN	Requalification du ruisseau Bertrand	656 577,74
FORTLAC	Aménagement secteur Fort Lacroix	2 060 000,00
LUPINO	Requalification ruisseau Lupinu	362 532,77
RENOVEC	Rénovation Eclairage Public	1 400 000,00
VOIEMA	Voies mode actif	236 000,00
TRANSENERGY	TRANSITION ENERGETIQUE GAZ	100 000,00
TOTAL OPERATIONS PLURIANNUELLES		4 815 110,51
PL VINCETTI	Aménagement pour containers enterrés -Place Vincetti	37 500,00
ESPVERT	Espaces verts Ville	105 000,00
TOTAL OPERATIONS ANNUELLES		142 500,00

5^{ème} poste de dépenses - Culture /Patrimoine/ Animation 12%

AXE 1	CULTURE /PATRIMOINE/ANIMATION	3 341 126,00
17NOBLES	Rénovation du palais des Nobles 12	15 000,00
17ORATOIR	Rénovation des oratoires Conception St Roch Ste Croix	530 000,00
CARAFa	Rénovation du Palais Caraffa	70 000,00
THEATR17	Théâtre municipal et conservatoire de musique	2 000 000,00
TOTAL OPERATIONS PLURIANNUELLES		2 615 109,00
SIGNALETIQUE COM	Mise en place d'une signalétique bâtiments culturels et patrimoniaux	30 000,00
STATUE -	Rénovation statue de Napoléon	9 737,00
STCHARLES -	Oratoire St Charles	780,00
ORGUES	Rénovation des orgues	20 000,00
INC CROIX	Travaux suite à incendie Eglise Ste Croix	240 000,00
STEMARIE-FRONT	Reprise fronton Eglise Ste Marie	95 000,00
TOTAL ANNUELLES NOUVELLES		395 517,00
TOTAL ANNUELLES RECURENTES		330 500,00

6^{ème} poste de dépenses – Social/Santé

AXE 4	SOCIAL / SANTE	20 000,00
ASSOLIBE	Création local associatif Avenue de la Libération	20 000,00

En fonctionnement,

Les actions concernent essentiellement les charges à caractère général et autres charges de gestion courantes.

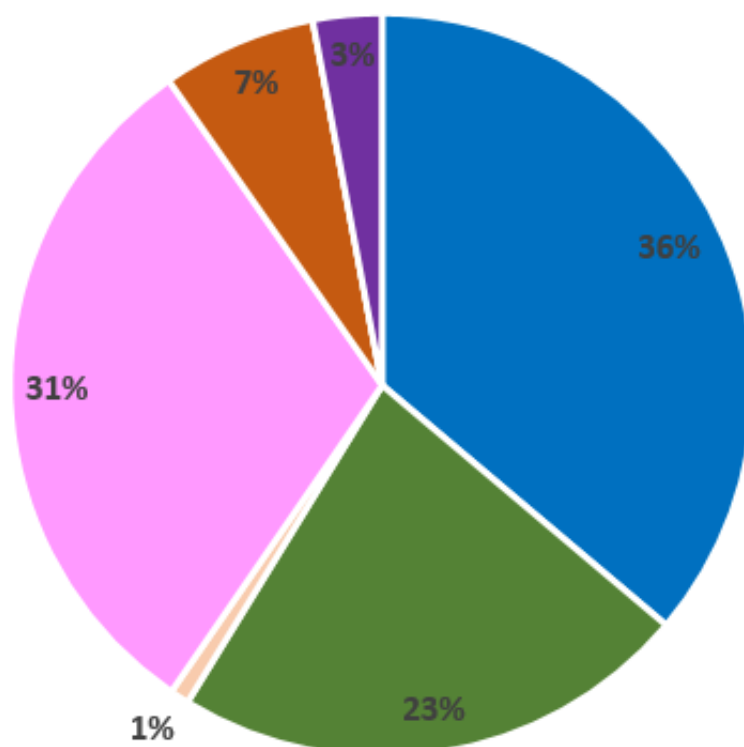
Les charges à caractère général et autres dépenses gestion courante (hors soutiens) s'élèvent à **11,05 M€**. Elles regroupent essentiellement des prestations de services, d'entretien et concours divers.

En 2023, elles sont consacrées essentiellement aux dépenses de proximité et moyens généraux avec 71% des dépenses et à la politique culturelle et patrimoniale ainsi que l'animation (18%).

Le détail par postes de ces dépenses est précisé dans la maquette budgétaire.

Les subventions et soutiens s'élèvent à 4,61 M€ et se décomposent comme suit :

CULTURE /PATRIMOINE/ANIMATION	1 667 258,00
Subventions associations commerçantes, animation centre ville	125 500,00
Subventions Associations culturelles	186 000,00
Bastia Capitale Européenne de la Culture	100 000,00
Conservatoire de Bastia	787 758,00
U Teatrinu	5 000,00
Théâtre Alibi	30 000,00
Le Rezo	3 000,00
Art Mouv	10 000,00
Centre culturel Una Volta	360 000,00
Subventions patrimoniales	60 000,00
EDUCATION/ JEUNESSE/ PETITE ENFANCE	1 041 800,00
Bourses et Prix	24 000,00
Coopératives scolaires	53 000,00
CFA -	16 000,00
Jeanne d'Arc	200 250,00
Caisse des Ecoles	177 400,00
Parcours Réussite Educative	33 000,00
Scola Corsa	9 750,00
Centre aéré U Pinellu	161 400,00
Crèche Ciucciarella	211 000,00
Crèche A Cioccia	94 000,00
Ilot Calin	36 000,00
Relais Ass Maternelle Culumbella	26 000,00
POLITIQUE LINGUISTIQUE	38 000,00
Practicalingua	13 000,00
Scolacorsa	25 000,00
SOCIAL / SANTE	1 415 000,00
CCAS	1 250 000,00
Fonds de Solidarité Logement	10 000,00
Mission Locale	83 000,00
Subventions sociales	49 000,00
Hygiène et santé	23 000,00
POLITIQUE DE LA VILLE / AMENAGEMENT URBAIN	310 000,00
Contrat de Ville	310 000,00
TRANSITION ECOLOGIQUE/ ENERGIE/ENVIRONNEMENT	-
subventions	
PROXIMITE /MOYENS GENERAUX/ BATIMENTS MUNICIPAUX	138 000,00
CASC Ville de Bastia	125 000,00
Anciens Combattants et divers	13 000,00



6 RATIOS REGLEMENTAIRES

Des éléments de comparaison avec des communes de même strate sont disponibles auprès de la Direction Générale des Collectivités Locales.

L'évolution entre 2022 et 2023 des ratios réglementaires prévus à l'article R2313-1 du Code général des collectivités territoriales est la suivante :

N°	Libellé des ratios	BP 2022	BP2023	STRATE
1	Mesure du service rendu <i>Dépenses de fonctionnement (1)/population</i>	1 043	1 083	1 206
2	Poids de la fiscalité <i>Produit des impositions directes (2)/population</i>	542	583	676
3	Taille financière <i>Recettes réelles de fonctionnement (3)/population</i>	1 135	1 189	1 412
4	Effort et niveau d'équipement <i>Dépenses d'équipement brut (4)/population</i>	533	532	292
5	Niveau d'endettement <i>Encours de la dette (5)/population</i>	945	994	1 050
6	Dotation globale de fonctionnement <i>DGF (6)/population</i>	188	187	199
7	Poids du personnel (7) <i>Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement</i>	65%	64%	61%
8	Mesure de l'épargne nette <i>Dépenses réelles de fonctionnement + amortissement du capital de la dette/recettes réelles de fonctionnement</i>	98%	97%	93%
9	Taux d'investissement <i>Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement</i>	47%	45%	21%
10	Poids de la dette <i>Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement</i>	83%	84%	74%

Les données des ratios 1 à 6 correspondent à un montant par habitant. Le nombre d'habitants retenu pour le calcul des ratios est de 49 563, correspondant à la population DGF 2022 (la population DGF 2023 n'étant pas encore connue).

- (1) Les dépenses réelles de fonctionnement correspondent aux comptes de la classe 6.
- (2) Les impositions directes correspondent aux produits des 3 taxes votées par la ville (taxes d'habitation, foncière bâti et foncière non bâti).
- (3) Les recettes réelles de fonctionnement correspondent aux comptes de la classe 7.
- (4) Les dépenses d'équipement brut intègrent les immobilisations incorporelles (compte 20), les immobilisations corporelles (compte 21) et les immobilisations en cours (compte 23).
- (5) L'encours de la dette de la ville se définit comme la somme des emprunts que la commune doit rembourser aux banques au 31 décembre de l'année.
- (6) La dotation globale de fonctionnement (DGF) correspond à la recette du compte 741.
- (7) Les dépenses de personnel correspondent au débit net des comptes 63 et 64.

Ces ratios, bien qu'obligatoires, ne permettent pas de dresser une analyse pertinente de la situation financière de la ville. Pour les ratios compris entre 1 et 6, calculés par rapport à la population DGF, on peut noter que les variations de population influencent grandement l'affichage des données présentées. Il est ainsi nécessaire de commenter ces ratios avec une certaine prudence et de procéder à une analyse comparative et retraitée des données.

LA REGIE AUTONOME DES PARCS ET STATIONNEMENT

En 2023, le budget primitif de la régie autonome des Parcs et Stationnements s'élève à 4 880 432,67€ en progression de 3% par rapport au Budget primitif 2022.

6 La section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 3 528 000 € en progression de 7% par rapport à celle votée au budget primitif 2022.

Les **recettes** du service sont évaluées à 2,72 M€, et sont stables par principe de prudence.

Les autres produits de gestion courante s'élèvent à 70 K€ en raison d'un remboursement d'un trop payé d'impôt sur les sociétés de 2021.

Les reprises de subventions au titre des amortissements sont en progression de 40% par rapport au budget primitif de 2022, en raison de l'amortissement des subventions ayant financées le parking Gaudin.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP2022	BP2023	DIFF	EVO%
013- Atténuations de charges		2 000,00	2 000,00	
70- Produits des domaines	2 710 000,00	2 720 000,00	10 000,00	0%
75- Autres Produits de gestion courantes	15 000,00	70 000,00	55 000,00	367%
Total Recettes de gestion courante	2 725 000,00	2 792 000,00	67 000,00	2%
77- Produits exceptionnels	1 000,00	3 000,00	2 000,00	200%
Total Recettes réelles de fonctionnement	2 726 000,00	2 795 000,00	69 000,00	3%
042- Opération de transfert entre section	566 000,00	733 000,00	167 000,00	30%
Total Recettes d'ordre de fonctionnement	566 000,00	733 000,00	167 000,00	30%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 292 000,00	3 528 000,00	236 000,00	7%

Les **dépenses réelles de fonctionnement** s'établissent à 1,73 M€ en progression de 9% par rapport au Budget Primitif 2022, portées par les charges à caractère général du fait de l'inflation et d'un impôt sur les sociétés 2022 devant être plus important que celui acquitté l'an passé.

Du fait de la valorisation du livret A, la charge de la dette progresse de 41%, pour atteindre 289 K€.

Les dépenses d'ordre regroupent :

- 397 K€ de virement à la section d'investissement,
- 955 K€ de dotations aux amortissements en progression de 40% du fait de l'amortissement du parking Gaudin.

Le tableau ci-dessous présente les dépenses de la section de fonctionnement par chapitre du service.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP2022	BP2023	DIFF	EVO%
011- Charges à caractère général	445 000,00	556 272,68	111 272,68	25%
012- Charges de personnel	1 146 000,00	1 175 000,00	29 000,00	3%
65- Autres charges de gestion courante	100,00	100,00	0,00	0%
Total Dépenses de gestion courante	1 591 100,00	1 731 372,68	140 272,68	9%
66- Intérêts emprunts	204 890,63	289 194,65	84 304,02	41%
67- Charges exceptionnelles	1 000,00	5 000,00	4 000,00	400%
69- Impôts sur les bénéfices	50 000,00	150 000,00	100 000,00	200%
Total Dépenses réelles de fonctionnement	1 846 990,63	2 175 567,33	328 576,70	18%
023- Virement à la section d'investissement	764 040,45	397 432,67	-366 607,78	-48%
042- Opération d'ordre de transfert entre sections	680 968,92	955 000,00	274 031,08	40%
Total Dépenses d'ordre de fonctionnement	1 445 009,37	1 352 432,67	-92 576,70	-6%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 292 000,00	3 528 000,00	236 000,00	7%

6 La section d'investissement

Au Budget Primitif 2023, la section d'investissement s'établit à 1 352 000 € soit 6% de moins qu'au budget primitif 2022.

Au stade du Budget Primitif, il est prévu la réalisation de 0,10 M€ d'investissement consacré à une première tranche de travaux de mise en accessibilité et de rénovation des parkings.

Le remboursement du capital progresse de 5%.

SECTION D'INVESTISSEMENT	BP2022	BP2023	DIFF	EVO%
21- Immobilisations corporelles	387 141,92	103 765,67	- 283 376,25	-73%
Total des dépenses d'équipement	387 141,92	103 765,67	- 283 376,25	-73%
16- Emprunts et dettes assimilées	491 867,45	515 667,00	23 799,55	5%
Total Dépenses réelles d'investissement	879 009,37	619 432,67	- 259 576,70	-30%
040- Operation ordre transfert sections	566 000,00	733 000,00	167 000,00	30%
Total Dépenses d'ordre d'investissement	566 000,00	733 000,00	167 000,00	30%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 445 009,37	1 352 432,67	- 92 576,70	-6%

Le financement des investissements est assuré exclusivement par des ressources propres assises sur 397 K€ de virement de la section d'investissement et de 955 K€ de dotations aux amortissements.

La réalisation de ces investissements ne nécessitera donc pas de recours à l'emprunt.

SECTION D'INVESTISSEMENT	BP2022	BP2023	DIFF	EVO%
Total Recettes Réelles d'Investissement	-	-	-	
021- Virement de la section de fonct.	764 040,45	397 432,67	- 366 607,78	-48%
040- Opération ordre transfert sections	680 968,92	955 000,00	274 031,08	40%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 445 009,37	1 352 432,67	- 92 576,70	-6%

LA REGIE DU VIEUX PORT

En 2023, le budget primitif de la régie du Vieux Port s'élève à 982 786 € contre 955 000 € en 2022.

6 La section de Fonctionnement

Pour 2023, la section d'exploitation se chiffre à 908 443 € contre 855 000 € en 2022.

Les charges à caractère général sont en baisse de 4%, notamment pour ce qui concerne la fourniture du carburant.

Le chapitre 012 est en progression de 11%, du fait de l'annualisation d'un recrutement effectué en 2022.

L'impôt sur les sociétés devrait connaître une forte progression en raison d'un remboursement au profit de la régie des parcs et stationnement.

A noter la constitution de provisions pour contentieux pour un montant de 19 K€.

La dotation aux amortissements progresse de 46% du fait de l'intégration à l'inventaire des premiers pontons.

Chapitre -Libellé	BP 2022	BP 2023	DIFF	EVO%
011- Charges à caractère général	546 306,40	524 100,00	-22 206,40	-4,06%
012- Charges de personnel	180 000,00	200 000,00	20 000,00	11,11%
Total Dépenses de gestion courante	726 306,40	724 100,00	-2 206,40	0%
65- Autres Charges de gestion courante	100,00	0,00	-100,00	-100,00%
67- Charges exceptionnelles	4 000,00	4 000,00	0,00	0,00%
68- Dotations aux provisions	0,00	19 000,00	19 000,00	#DIV/0!
69- Impôts sur les bénéficiaires	30 000,00	87 000,00	57 000,00	190,00%
Total Dépenses réelles de fonctionnement	760 406,40	834 100,00	73 693,60	10%
023- Virement à la section d'investissement	43 655,00	0,00	-43 655,00	-100,00%
042- Opération d'ordre de transfert entre sections	50 938,60	74 343,00	23 404,40	45,95%
Total Dépenses d'ordre de fonctionnement	50 938,60	74 343,00	23 404,40	46%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	855 000,00	908 443,00	53 443,00	6%

Les produits du service sont en nette progression avec 908 000 € de prévisions.

Chapitre -Libellé	BP 2022	BP 2023	DIFF	EVO%
70- Produits des domaines	850 000,00	908 000,00	58 000,00	6,82%
Total Recettes de gestion courante	850 000,00	908 000,00	58 000,00	7%
75- Autres produits de gestion courante	1 657,00	100,00	-1 557,00	-93,96%
77- Produits exceptionnels	3 000,00	0,00	-3 000,00	-100,00%
Total Recettes réelles de fonctionnement	854 657,00	908 100,00	53 443,00	6%
042- Opération de transfert entre section	343,00	343,00	0,00	0,00%
Total Recettes d'ordre de fonctionnement	343,00	343,00	0,00	0%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	855 000,00	908 443,00	53 443,00	6%

6 La section d'Investissement

Au stade du budget primitif 2023, la section d'investissement s'équilibre à un montant de 74 343 €.

On y trouve l'inscription de 50 344 € de dépenses d'équipement nouvelles, portant sur l'acquisition d'un logiciel pour la gestion du carburant et de divers petits équipements et le remboursement d'un emprunt au budget de la ville pour un montant de 23 655 €.

Le financement de la section d'investissement est assuré exclusivement par la dotation aux amortissements.

Le détail par chapitre des dépenses et recettes d'investissement :

Chapitre -Libellé	BP 2022	BP 2023	DIFF	EVO%
20- Immobilisations incorporelles	0,00	29 344,12	29 344,12	
21- Immobilisations corporelles	36 001,12	21 000,00	-15 001,12	-41,67%
23- Immobilisations en cours	40 000,00	0,00	-40 000,00	-100,00%
Total des dépenses d'équipement	76 001,12	50 344,12	-25 657,00	-34%
16- Emprunts et dettes assimilées	23 655,88	23 655,88	0,00	0,00%
Total Dépenses réelles d'investissement	99 657,00	74 000,00	-25 657,00	-26%
040- Operation ordre transfert sections	343,00	343,00	0,00	0,00%
Total Dépenses d'ordre d'investissement	343,00	343,00	0,00	0%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	100 000,00	74 343,00	- 25 657,00	-26%

Chapitre -Libellé	BP 2022	BP 2023	DIFF	EVO%
021- Virement de la section de fonct.	43 655,00	0,00	-43 655,00	-100,00%
13 - Subventions d'investissement	5 406,40	0,00	-5 406,40	-100,00%
040- Opération ordre transfert sections	50 938,60	74 343,00	23 404,40	45,95%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	100 000,00	74 343,00	- 25 657,00	-26%

LE CREMATORIUM

Pour 2023, la section d'exploitation se chiffre à 164 358 € et la section d'investissement s'élève à 123 250 € pour un montant total du budget de 287 608 €.

Le crématorium étant géré au titre d'une délégation de service public, les charges de gestion sont nulles. Pour autant, on compte en 2023, 25 000 € de frais d'assistant à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement de la Délégation de Service Publique qui arrivera à son terme le 31 novembre prochain.

Le virement à la section de fonctionnement s'élève à 37 K€ et les amortissements se chiffrent à 86 K€.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP2022	BP2023	DIFF	EVO%
011- Charges à caractère général		25 000,00	25 000,00	
66- Intérêts emprunts	19 699,55	16 108,52	-3 591,03	-18%
67- Charges exceptionnelles	16 828,71		-16 828,71	-100%
Total Dépenses réelles de fonctionnement	36 528,26	41 108,52	-20 419,74	-118%
023- Virement à la section d'investissement	172 744,74	37 091,14	-135 653,60	-79%
042- Opération d'ordre de transfert entre sections	86 159,00	86 159,00	0,00	0%
Total Dépenses d'ordre de fonctionnement	258 903,74	123 250,14	-135 653,60	-79%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	295 432,00	164 358,66	-156 073,34	-197%

Les recettes reposent sur les redevances d'exploitation de l'équipement et sont estimées comme l'an passé à 110 K€.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP2022	BP2023	DIFF	EVO%
75- Autres produits de gestion courante	110 000,00	110 000,00	0,00	0%
77- Produits exceptionnels	139 200,00	8 126,66	-131 073,34	-94%
Total Recettes réelles de fonctionnement	249 200,00	118 126,66	-131 073,34	-94%
042- Opération de transfert entre section	46 232,00	46 232,00	0,00	0%
Total Recettes d'ordre de fonctionnement	46 232,00	46 232,00	0,00	0%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	295 432,00	164 358,66	-131 073,34	-44%

En investissement, les dépenses se limitent au remboursement du capital de la dette.

En 2022, la ville a dû exceptionnellement procéder à des opérations de régularisation sur l'encours de la dette du crématorium, portant le remboursement du capital à 212 K€. Ceci explique la baisse du chapitre 16 en 2023 de 69%.

SECTION D'INVESTISSEMENT	BP2022	BP2023	DIFF	EVO%
16- Emprunts et dettes assimilées	212 671,74	77 018,14	-135 653,60	-64%
Total Dépenses réelles d'investissement	212 671,74	77 018,14	-135 653,60	-64%
040- Operation ordre transfert sections	46 232,00	46 232,00	0,00	0%
Total Dépenses d'ordre d'investissement	46 232,00	46 232,00	0,00	0%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	258 903,74	123 250,14	-135 653,60	-152%

La section d'investissement est financée par exclusivement par des ressources propres du budget.

SECTION D'INVESTISSEMENT	BP2022	BP2023	DIFF	EVO%
021- Virement de la section de fonct.	172 744,74	37 091,14	-135 653,60	-79%
040- Opération ordre transfert sections	86 159,00	86 159,00	0,00	0%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	258 903,74	123 250,14	-135 653,60	-152%